



Parc
naturel
régional
de la Brenne

Compte rendu du Comité Syndical Vendredi 11 octobre 2019 à 17h30 à la salle des fêtes de Rivarennnes

Membres votants présents :

Mesdames Annie BARRAL, Chantal BERTHON, Annick BOUGON, Charlotte BURGMANS, Christine DARRAULT-ERRARD, Elisabeth DUBRAC, Annick GOMBERT, Lydie LACOU, Catherine LERAT, Evelyne NICAULT, Dominique TARDY.

Messieurs Gérard BLONDEAU ? Christian BOISLAIGUE, Robert BOSCARINO, Jean-Paul CHANTEGUET, Bruno CHARTIER, Joël DAMET, Joël DARNAULT, Jean-Pierre DARREAU, Joël DELOCHE, Christian DENIS, Martial DRUI, André GATEAULT, Louis GILLIER, Philippe GOURLAY, Michel GUILLOT, Dominique HERVO, Hervé JEUNESSE, Laurent LAROCHE, Michel LIAUDOIS, Jean-Michel MANGIN, Jean-Louis MARCQ, Gérard MAYAUD, Claude MERIOT, Alain MOULENE, Hubert MOUSSET, Alain NEVIERE, Alain PESSIONE, Jean-François RIAUTE, Gilles TOUZET, Christophe VANDAELE,

Membres suppléants présents :

Mesdames Jacqueline BERTHELOT, Annick MELIN.

Messieurs Daniel DEJOLLAT, Wilfried GIBAULT, Christopher HOLMGREN.

Étaient excusés :

Mesdames Danièle CHAUDAGNE-LE RAVALLEC, Françoise DANVY, Séverine DROPSY, Annick GOMBERT, Françoise PERROT,

Messieurs Bernard BARRE, Maurice BURDIN, Daniel CHAMPIGNY, Michel DENAIS, Serge DENYS, Hervé FLEURY, Nicolas FORISSIER, Laurent GANDILLOT, Patrice HOUSSIN, Rémi LEMELIN, Jean-Michel LOUPIAS, Jean-Michel MULTON, Gérard NICAUD, Pierre PETIT, Gérard ROCHET, Michel SCHOUMACHER, Geoffroy VIGNES, Tony WILLIAMS.

Assistaient en outre à la réunion :

Mme DEBERGE, Secrétaire PNR

Mme FOULATIER, Chargée de mission PNR

Mme GARCIA, 1^{ère} adjointe mairie de Chaillac

Mme LAVAUD, Secrétaire PNR

Mme NIEUL, Conseil régional

Mme TAMIL, Sous-Préfète

M. BONNIN, La Nouvelle République

M. CAMUS, CDC Cœur de Brenne

M. CHAMPIGNY, Président Conseil de développement

M. GOURRU, DDTI

M. LAFORET, maire de St Gilles

M. LALANGE, Directeur adjoint PNR

M. LEROY, Directeur PNR

M. OVAN, maire de Beaulieu

M. PLANTUREUX, maire de Thenay
M. VANGAEVEREN, Percepteur

Le Président rappelle que les communes de la Communauté de Communes MOVA non membres du Parc ont été invitées à cette réunion du Comité Syndical afin d'évoquer le projet du futur CRST avec le nouveau périmètre. Il souhaite donc la bienvenue aux communes de Saint-Gilles, Beaulieu et Chaillac.

Le Président rappelle les conséquences de la sécheresse de l'été sur la pisciculture. A ce jour nous ne disposons pas d'éléments précis sur cet impact mais il ressort des premiers contacts que la situation sera délicate pour certains pisciculteurs et que cela risque de se répercuter sur plusieurs années.

Le Président rappelle également que le territoire du Parc a été touché par deux incendies de type méditerranéen sur les communes de Migné et Vendœuvres et ensuite sur celles de Lignac et Chalais. Il tient à souligner le travail remarquable des pompiers aidés à certains endroits par les agriculteurs pour arriver à maîtriser ces phénomènes très particuliers dans notre région. Il indique que le Parc n'a pas été invité à la première rencontre organisée sur place par Monsieur le Préfet, ce qui explique son absence mais que depuis des contacts ont été pris avec les maires des communes concernées et certains agriculteurs.

Nouveau CRST

Il est rappelé que suite aux demandes du Conseil Régional de réétudier les périmètres des CRST, le prochain CRST du PNR Brenne interviendra sur le territoire du Parc naturel régional de la Brenne élargi aux 10 communes de la Communauté de communes MOVA actuellement non membres du Parc.

Suite à la collecte des projets des collectivités réalisée au printemps et au début de l'été 2019, un « premier classement » a été effectué conjointement avec les services du Conseil Régional.

Par ailleurs, pour chaque axe du cadre de référence un texte introductif qui vise à faire émerger les grands enjeux et priorités du territoire a été rédigé.

Au mois de février dernier le Conseil Régional a informé le Président du Parc de l'enveloppe de la future contractualisation et des règles et équilibres à respecter.

Celui-ci s'élèvera à 7 290 000 euros, dont 441 000 euros au titre du pôle de centralité (ville du Blanc), 1 000 000 euros de fonds sud et cela pour une durée de six années.

Un forfait « crédits de fonctionnement » de 500 000 € est prévu au contrat. Une somme de 1 110 000 euros est à consacrer au très haut débit. Il est également souhaité qu'une somme minimum de 244 000 euros soit imputée à la stratégie biodiversité. Enfin il est demandé de consacrer à minima 733 000 € au titre du plan climat énergie régional.

La proposition de maquette qui a été présentée est relativement équilibrée :

- La quasi-totalité des mesures présentes dans le cadre de référence des CRST reste ouverte.
- Elle répond notamment par la création de fiches supplémentaires aux besoins particuliers identifiés sur le territoire mais aussi aux stratégies du Conseil régional du Centre-Val de Loire

- A ce stade les dotations affectées en investissement aux différentes mesures ne sont pas nécessairement le reflet du coût des projets recensés en raison des chiffrages et estimatifs

qui demeurent à ce jour encore aléatoires. La fongibilité des lignes de financement entre elles permet de conserver cette situation pour l'instant.

Sébastien Lalange a présenté le détail des lignes et actions envisagées.

Christophe Vandaele rappelle qu'il y aura peut-être des arbitrages à effectuer par la suite du fait de certaines exigences du Conseil Régional mais que toutefois il n'en demeure pas moins que le territoire dispose par ce biais de sommes importantes pour mettre en œuvre des projets.

Jean-Paul Chanteguet rappelle que le Parc dispose à travers le CRST d'une certaine souplesse d'utilisation des crédits et qu'il y a toujours eu une très bonne consommation des crédits.

André Gateault regrette l'époque à laquelle il existait une enveloppe dédiée pour l'agriculture au sein des différents contrats qui se sont succédés mais il existe dorénavant une procédure au travers des Cap Filières. Pour ce qui concerne la pisciculture, le projet devrait aboutir très prochainement.

Gérard Mayaud remercie le Président pour son invitation à cette réunion mais se dit surpris par la forme et le fond. Il s'interroge notamment sur le fait que ce soit la MOVA qui soit désignée comme partenaire de cette nouvelle procédure et non pas les communes.

Jean-Paul Chanteguet lui indique qu'il s'agit d'un choix de la Région et que cela facilite pour l'instant la période de transition tant que les statuts du Syndicat Mixte du PNR Brenne n'auront pas été modifiés en Syndicat Mixte à la carte.

Gérard Mayaud s'interroge également sur le niveau de participation financière des nouvelles collectivités.

Jean-Paul Chanteguet indique que cela n'a pas encore été arrêté mais que celles-ci seront bien inférieures aux cotisations communales au Parc du fait qu'il s'agira uniquement de la participation à l'animation du CRST.

Le Comité Syndical donne un avis favorable à la mise en œuvre de ce nouveau CRST.

OPAH de Revitalisation Rurale et Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE),

Jean-Paul Chanteguet rappelle qu'il est envisagé la création d'un lieu ressource pour la rénovation de l'habitat qui pourrait s'intituler « Maison de la rénovation » qui regrouperait le point d'accueil de l'équipe d'animation de l'OPAH et d'une PTRE.

Toutefois, il n'est pas possible à ce jour de fournir des éléments financiers précis sur le montage d'une telle structure. Par contre la nouvelle OPAH qui a été décidée suite à l'étude réalisée par SOLIHA devrait pouvoir débuter en fin d'année 2019.

Dans le cadre de la consultation qui a été lancée afin de retenir un prestataire pour l'ensemble de l'animation, seule l'Association SOLIHA Centre-Val de Loire a répondu. Sa proposition est évaluée à la somme globale de 554 890 € nets de toutes taxes sur la durée des 5 ans de l'OPAH.

Cette intervention se décompose en une part fixe et forfaitaire (animation, mobilisation, coordination de l'OPAH) d'un montant de 189 800 € et une part variable (fonction du nombre de projets) pour un montant estimé de 365 090 €. En prenant en compte les aides aux travaux qui pourraient être accordées, la dotation totale à mobiliser hors subvention ANAH sur les 5 années serait de 347 379 €, selon la répartition suivante :

Années	Nb projets étudiés	Nb projets financés en OPAH	Coût total de l'ingénierie	Prise en charge de l'ANAH	Coût ingénierie pour le PNR Brenne	Total aides aux travaux PNR	Total coût PNR
2019	33	25	38 989	27 666	11 323	19 500	30 823
2020	112	65	131 524	84 238	47 185	39 000	86 185
2021	83	70	103 233	78 432	24 801	39 000	63 801
2022	83	70	103 233	78 432	24 801	39 000	63 801
2023	83	70	103 233	78 432	24 801	39 000	63 801
2024	59	50	74 779	55 313	19 466	19 500	38 966
Total	453	350	554 890	402 512	152 379	195 000	347 379

Pour l'année 2020, le coût de l'ingénierie restant à charge du PNR comprend une somme évaluée

à environ 20 000 € qui serait pris en charge par les communes qui bénéficieront de l'intervention de SOLIHA pour la mise en œuvre de diagnostics personnalisés pour des acquisitions pour des sorties de vacances en direction de propriétaires occupants, pour environ 30 dossiers sur l'aire d'intervention.

En moyenne, en excluant cette opération de sortie de vacance dans certains bourgs, le reste à charge par an pour le PNR Brenne élargi à l'ensemble des communes de la Communauté de Communes MOVA représente un montant d'environ 25 000 €. Il a été envisagé que cette somme soit prise en charge dans le cadre des cotisations des trois Communautés de Communes concernées au bénéfice du SM du SCoT. Pour ce qui concerne les aides aux travaux, il est envisagé que celles-ci soient mobilisées dans le cadre du prochain CRST.

Christophe Vandaele souligne que cette opération devrait être neutre pour le PNR et qu'il n'y aura pas de mobilisation de fonds propres. Il précise également toute l'importance de l'animation et que les OPAH sont de formidables leviers pour les artisans du bâtiment.

Gérard Blondeau rappelle qu'il faut également intégrer, dans ce montage intégrant l'OPAH et la PTRE, les dispositifs fiscaux et les autres aides (notamment le PIG départemental) qui peuvent venir en complément des aides de l'ANAH. Il indique que de nombreux foyers sont éligibles dans le département de l'Indre.

Le Comité Syndical autorise le Président à signer une convention de subvention ou le marché correspondant avec l'Association SOLIHA pour le lancement de l'animation de cette nouvelle OPAH.

Non renouvellement d'un contrat de travail,

Jean-Paul Chanteguet indique qu'il a été décidé de ne pas renouveler le contrat de S.F. responsable du Pôle Nature du PNR Brenne et animatrice du contrat CTZH.

Elle bénéficiait d'un contrat en CDD de 3 ans qui a été renouvelé une première fois sur cette même durée. Elle occupait le poste d'un agent actuellement en détachement. Face à cette situation, il aurait été nécessaire pour le PNR Brenne de créer un nouveau poste de catégorie A pour pouvoir la recruter en CDI, car elle arrivait au terme des échéances pour un contrat en CDD. En effet, le poste qu'elle occupait est toujours « réservé » à l'agent en détachement qui peut revenir à tout moment dans sa collectivité d'origine. Même si celui-ci ne bénéficie pas de la garantie de retrouver ses fonctions initiales, il a malgré tout la possibilité de réintégrer la collectivité qui a accepté son détachement à chaque date anniversaire de son détachement.

Face aux contraintes financières auxquelles les collectivités doivent faire face, il a semblé difficile aux élus du Bureau de créer un nouveau poste de catégorie A. Une solution a donc été envisagée

en interne pour le remplacement de S. F. sur la partie liée à la coordination du pôle nature et un recrutement sera certainement souhaitable pour le suivi et la gestion du CTZH.

Renouvellement ligne de trésorerie,

Jean-Paul Chanteguet rappelle que le PNR est contraint de solliciter auprès de différents organismes bancaires des autorisations de ligne de trésorerie permettant de faire face à son fonctionnement en attente des subventions qui sont mobilisées sur les différents programmes. Il est donc nécessaire de renouveler ces demandes pour l'année à venir.

Le Comité Syndical donne son accord pour solliciter ces demandes auprès du Crédit Mutuel, de la Caisse d'Épargne et de la Banque Postale.

Versement des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE),

Jean-Paul Chanteguet indique que suite à la valorisation d'une bonne partie des CEE les premiers versements ont été effectués en faveur des communes qui avaient effectuées les travaux éligibles à ces aides. Le solde devrait pouvoir être versé à la fin de l'année ou au plus tard en tout début d'année 2020.

Madame la Sous-Préfète est invitée à prendre la parole à l'issue de cette réunion. Elle remercie le président et l'ensemble des élus présents pour leur accueil. Elle précise qu'elle est aujourd'hui dans une phase de découverte du territoire et indique que cette réunion aura été pour elle une source d'informations précieuses. Elle reconnaît que le PNR est un acteur incontournable de ce territoire et qu'il joue un rôle structurant important.